



# COSMED

## Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Rapport de sécurité // Protocole de Nagoya // COSMOS // Taiwan // Produits solaires.

## Sécurité des produits cosmétiques : comment décrypter vos attestations de sécurité ?



Avant la mise sur le marché de tout produit cosmétique, il est obligatoire d'inclure dans le Dossier d'Information Produit un rapport démontrant la sécurité de ce produit cosmétique. Ce rapport, réalisé par un évaluateur de la sécurité, doit notamment évaluer les ingrédients de la formule, le conditionnement, le produit et contenir un ensemble de documents :

- les éléments demandés à l'Annexe I du Règlement,
- l'évaluation de la toxicité (avec le calcul de la marge

de sécurité),

- l'évaluation du risque lié au conditionnement primaire ainsi qu'aux traces de substances interdites,
- la conclusion qui dit clairement que le produit est sûr dans les conditions d'utilisation raisonnablement prévisibles, et pour la population cible (enfants, nourrissons, femmes enceintes...).

**Cependant, en cas d'inspection par les autorités, seule la Personne Responsable (PR) sera responsable.**

La PR doit donc impérativement :

1/ **S'assurer du contenu du rapport de la sécurité de ses produits cosmétiques.** Afin d'accompagner les entreprises, COSMED propose une nouvelle formation permettant de mieux appréhender le contenu des rapports de la sécurité.

[// Plus d'infos](#)

2/ **Etablir un contrat qui régit les relations entre la Personne Responsable et l'évaluateur de la sécurité.**

Enfin, pour optimiser le temps de mise sur le marché du produit, nous vous recommandons fortement d'impliquer l'évaluateur de la sécurité au plus tôt dans les projets de formulation afin de valider en amont la conformité réglementaire et toxicologique, et ainsi limiter les éventuelles pertes de temps ou les surcoûts de reformulation.



## Protocole de Nagoya : les ressources génétiques françaises sont aussi concernées !

La loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature (qui interdit notamment l'utilisation des microbilles dans les produits cosmétiques rincés) a également introduit l'application du Protocole de Nagoya pour les ressources françaises. **Ainsi, Le Protocole de Nagoya entrera en application en France le 29 novembre 2016.**

Seules les activités de R&D sur "des ressources génétiques françaises ou des connaissances traditionnelles associées à ces ressources françaises", entrent dans le champ du Protocole. Dans ce cas, vous devez contacter les deux « *points focaux* » nationaux afin de savoir quelles mesures d'accès et de partage des avantages (APA) s'appliquent :

- Mme Anca Leroy - Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer - [anca.leroy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anca.leroy@developpement-durable.gouv.fr)
- Mme Stéphanie Belna - Ministère des affaires étrangères et du développement international - [stephanie.belna@diplomatie.gouv.fr](mailto:stephanie.belna@diplomatie.gouv.fr).

[// Plus d'infos](#)



## Cosmos : obligatoire au 1er janvier 2017

A partir du 1er janvier 2017, la signature COSMOS devient obligatoire pour tout nouveau produit cosmétique naturel et bio dans la mesure où ce produit est certifié par l'un des 5 membres fondateurs de ce référentiel européen : Cosmebio, BDIH, Ecocert, ICEA, Soil Association. Ce référentiel a pour objectif d'aider les consommateurs à identifier les cosmétiques biologiques répondant aux mêmes exigences, d'un pays à l'autre.

Concrètement son application se concrétise par une mention sur les étiquettes des produits cosmétiques, sous les labels existants.

De plus, la formulation des produits est également impactée :

- la teneur en ingrédients bio sur le total des ingrédients augmente de 10% à 20% ;
- seuls les ingrédients biodégradables sont acceptés.

[// Plus d'infos](#)



## Taiwan : le rapprochement réglementaire avec l'Europe se poursuit

En septembre 2016, le gouvernement de Taïwan a voté un projet de révision du Statute for Control of Cosmetic Hygiene en application depuis 2002. Avec ce nouveau texte, les autorités Taiwanaises confirment leur volonté de rapprocher leur réglementation nationale de la réglementation européenne. Ainsi, ce texte prévoit la mise en place d'un dossier d'information produit, d'un système de notification des cosmétiques (fabriqués ou importés), le respect des Bonnes Pratiques de Fabrication, d'un système de traçabilité et de cosmétovigilance. Cependant, comme beaucoup de pays asiatiques, Taïwan conserverait au moins dans un premier temps, certaines spécificités : l'enregistrement des cosmétiques rentrant dans la catégorie des cosmétiques médicamenteux, l'étiquetage en chinois.

[// Plus d'infos](#)



## Produits solaires : Nouvelles méthodes in vitro...un éclairage par Marc Pissavini

Selon cet expert solaire, les méthodes in vitro d'évaluation de la protection solaire vont finir par s'imposer, rejoignant le consensus des industriels, de la Commission Européenne et des Associations professionnelles. Mais qu'en est-il aujourd'hui en Europe si un industriel veut développer et vendre un produit de protection solaire ? L'Europe dispose de 2 méthodes pour l'UVA, une in vivo et l'autre in vitro. La seule méthode normalisée pour le SPF est in vivo. Peut-on néanmoins utiliser une méthode in vitro pour revendiquer un SPF ? Quelles sont les méthodes qui devraient être utilisées en cas de contrôle ? **Lors des Cosmeticdays 2016, les 1er et 2 décembre à Marseille**, Marc Pissavini, R&D Director Basic Research de Coty Lancaster répondra à toutes ces interrogations afin d'avoir un statut clair et précis sur l'utilisation des différentes méthodes de détermination des indices de protection et de leur avenir.

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - [E.MARQUIER@COSMED.FR](mailto:E.MARQUIER@COSMED.FR)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

